

Département  
Des Deux-Sèvres

Arrondissement  
De Bressuire

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

## SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 30 janvier 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 14 Absents : 4 Votants : 20
--	---

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BRAULT Françoise ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; Mme NOLOT Monique ; M. PILLOT Jean ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUIT Stéphane (suppléant) ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHEVALLIER Jérémie ; M. LIGNE Alain ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUD Jean-Michel. M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. WOJTCZAK Richard ;  
M. AIGUILLOU Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;  
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;  
Mme GELÉE Maryline est remplacée par M. POUIT Stéphane ;  
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe.

**ABSENTS** : Mme BAUDELOT Chantal ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. MOTARD Jérôme.

**Secrétaire de séance** : M. THOMAS Patrice ;

**MARCHÉS - TRAVAUX**  
**ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE**  
**CANALISATIONS D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DU SEVT 2026-2030 :**  
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 12 Décembre 2025 le Comité Syndical lui avait donné pouvoir pour signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le territoire Nord et Sud du Syndicat :

- ✓ Lot n°1 : **Territoire Nord syndicat :**

*AVAILLES THOUARSAIS, BRION SUR THOUET, IRAIS, LOUZY, PAS DE JEU, ST CYR LA LANDE, ST GENEROUX, ST JACQUES DE THOUARS, ST JEAN DE THOUARS, ST LEGER DE MONTBRUN, ST MARTIN DE MACON, STE VERGE, TOURTENAY, THOUARS (THOUARS, MAUZE-THOUARSAIS, MISSE, STE RADEGONDE), PLAINE-ET-VALLEES (BRIE, OIRON, ST JOUIN DE MARNE, TAIZE-MAULAIS)*

- ✓ Lot n°2 : **Territoire Sud syndicat :**

*AMAILLOUX, ASSAIS-LES-JUMEAUX, AUBIGNY, CLESSE, GOURGE, LAGEON, LE CHILLOU, LHOUMOIS, LOUIN, MAISONTIERS, PRESSIGNY, SAINT-Loup-LAMAIRE, VIENNAY, AIRVAULT (AIRVAULT, TESSONNIERE).*

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Avis de publication : 16 décembre 2025

Date limite de remise des offres : 20 janvier 2026 à 12 heures

Ouverture des plis : 20 janvier 2026 à 13 heures 30 minutes

8 entreprises ont demandé le dossier de consultation :

- ✓ 2 entreprises ont fait une offre pour le Lot n°1
- ✓ 2 entreprises ont fait une offre pour le Lot n°2

Les critères de jugement des offres étaient :

Valeur technique : 40%

Prix des prestations + Bordereau des prix unitaires : 50%

Délai de préparation des travaux : 5%

Délai de fourniture des plans de récolements : 5%

Après analyse des offres, et compte tenu du classement, il est proposé de retenir :

- L'entreprise EHTP/BERENGIER pour le lot n°1 : territoire Nord syndicat
- L'entreprise THIOLLET pour le lot n°2 : territoire Sud syndicat

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT la délibération du 12 décembre 2025 autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation de l'accord cadre à bons de commandes de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le territoire Nord et Sud du Syndicat.

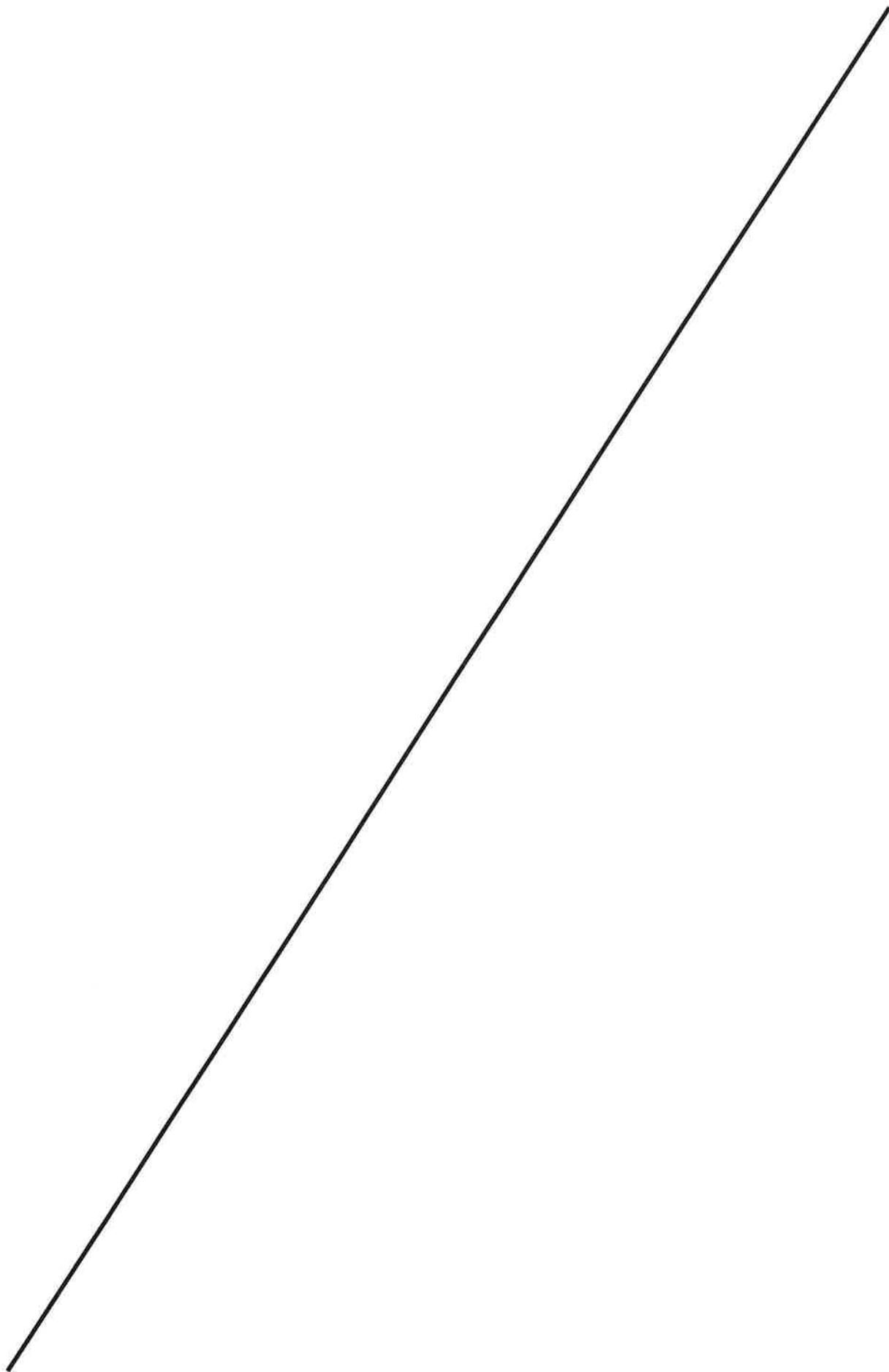
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer les offres suivantes :
  - A L'entreprise EHTP/BERENGIER pour le lot n°1 : territoire Nord syndicat
  - A L'entreprise THIOLLET pour le lot n°2 : territoire Sud syndicat
- ✓ PRÉCISE que ce marché sera passé sous la forme d'un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 5 404 000 €HT conformément au seuil fixé par le code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2026 au 31/12/2027).
- ✓ AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU





C.S. du 12 02 2026

Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20260212-CS-DE-26-002-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2026  
Date de réception préfecture : 16/02/2026